



## Succession et estimation des biens immobiliers

-----  
Par Pauleta77

Bonjour,

Dans le cadre d'une succession qui dure depuis 2ans et demi (décès au 2ème trimestre 2019), le notaire a demandé très récemment aux héritiers une nouvelle estimation (en plus de celles déjà fournies fin 2019) des biens (tous les biens ont été "partagés" lors de donations antérieures) immobiliers en vue du partage final qui se profile.

1ère question : est-ce normal, je pensais que la valeur qui devait être retenue était celle au moment du décès ?

2ème question : suite à ces nouvelles estimations (la plupart assez similaires aux estimations de fin 2019), l'un des héritiers fournit une estimation de son bien de 25% inférieure à celle de 2019. Les autres héritiers soupçonnent ce dernier de dévaloriser son bien dans le but de "profiter" d'un meilleur partage final. Que peuvent faire les héritiers ?

En vous remerciant.